

AVIS DE VACANCE DE TERRES AGRICOLES PROPRIETES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Site n° 29 285 – Forêt de Saint-Maurice Commune de Clohars-Carnoët

Le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, établissement public à caractère administratif, est propriétaire du site de la Forêt de Saint-Maurice, géré par la commune de Clohars-Carnoët. Afin d'assurer une gestion de certaines de ces parcelles, le Conservatoire peut y consentir un usage agricole.

Le Conservatoire recherche un candidat exploitant agricole, pour l'exploitation, contre redevance, des parcelles ci-dessous référencées.

La contractualisation s'effectuera par voie de contrat administratif (convention d'usage agricole), selon les orientations suivantes :

- Les parcelles sont vouées à **la gestion et à l'entretien des prairies de manière extensive** ;
- La **convention d'usage agricole** qui sera consentie au candidat retenu sera assortie d'un **cahier des charges** précisant les pratiques à respecter (des pratiques d'agriculture raisonnée, biologique, sous contrat environnemental (MAE, etc.) sur les parcelles concernées ;
- Chaque candidat fera **acte de candidature par écrit** ;
- Le candidat fera état **d'un argumentaire pour expliciter son choix et d'une présentation de son projet d'usage agricole** de ces parcelles (les pratiques qu'il compte y développer).

Le dossier de candidature comprendra :

- Une présentation de l'exploitation ;
- La motivation à exploiter les parcelles ;
- Une description du projet ;
- Un descriptif du ou des produits valorisés.

Seront privilégiés les candidats :

- Avec une expérience agricole ;
- Les agriculteurs Bio ou ayant contracté des MAEC ;
- Démontrant une sensibilité au paysage et à l'environnement du site et la volonté de respecter le cahier des charges du Conservatoire du littoral.

Les candidats intéressés devront se manifester, par courrier ou par mail, auprès du Conservatoire du littoral, Délégation Bretagne, Port du Légué, 8 quai Gabriel Péri, BP 474, 22194 Plérin cedex ou à bretagne@conservatoire-du-littoral.fr, avant le :

15 novembre 2025

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de :

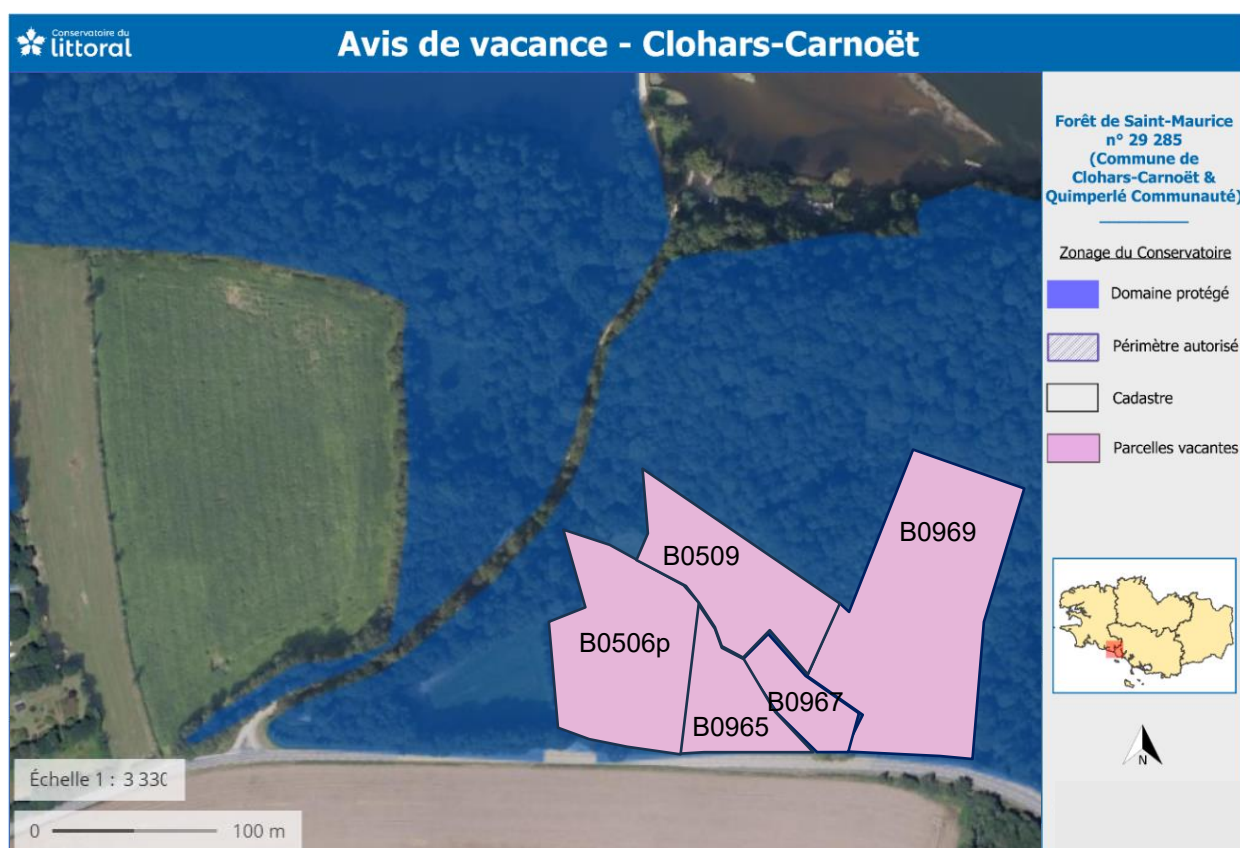
- Maël GARRÉ, agent du littoral responsable du site de l'Abbaye de Saint-Maurice, Commune de Clohars-Carnoët (02 98 71 65 51)
- Marine MANIGAULT, chargée de mission, Conservatoire du littoral (02 96 33 66 32)



LISTE DES PARCELLES MISES A LA VACANCE

Commune	Section	N°	Lieu-dit	Contenance (Hectares)	Nature	Usage conféré
Clohars-Carnoët	A	425	Saint-Maurice et Kergastel	24840	Prairie	Pâturage / fauche avec exportation
	B	380		9696		
		382		28396		
		383		23720		
		506p		15144		
		509		8240		
		965		3823		
		967		1977		
		969		14814		
				TOTAL (ha)		

CARTOGRAPHIE DES PARCELLES





Plérin, le 16 septembre 2025

Le Délégué de Rivages
Michel PELTIER

